

Technicien d'assainissement collectif à la mission SAMAC (F/H)

Lieu de travail

Organigramme : CD > DGS > PEME > DAE > Eau et Assainissement > SAMAC : Mission SAMAC

Résidence administrative : Niort

Emploi

Catégorie : B

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Techniciens territoriaux

Taux d'emploi : 100%

Poste vacant à compter du : 07/07/2017

Description

Descriptif : La DAE regroupe 68 agents permanents qui travaillent sur le projet agricole départementale, la politique de l'eau, l'environnement et les aménagements fonciers.

Le technicien d'assainissement collectif de la mission SAMAC aura les missions suivantes :

- Etre un appui technique pour la collectivité (les élus) en vue de l'évolution ou de la création de son système d'assainissement collectif.
- Optimiser le fonctionnement des stations d'épuration collectives du département.
- Assurer la formation des exploitants des stations.
- Réaliser des mesures de terrain en vue de caractériser les performances du système d'assainissement ou de valider les données d'autosurveillance.
- Regrouper les données de l'assainissement, en faire la synthèse à des fins de progression.

Profil : Savoirs :

- Qualifications professionnelles en traitement de l'eau et chimie.
- Connaissance en débitmétrie.
- Connaissance de la législation concernant l'assainissement collectif.

Savoir-faire :

- Mise en place de mesures de débit et de prélèvement.
- Maîtrise des outils informatiques.

Savoir-être :

- Capacité à s'adapter au contexte et aux conditions.
- Disponibilité.

Autres :

- Permis B.
- Habilitation électrique serait un plus.

Date du jury à déterminer.

"la pré-sélection des candidats et le choix du candidat retenu sont basés sur les critères précisés dans l'annonce :

* les compétences ou le potentiel de l'agent au regard du profil de poste, du niveau de qualification requis et de son projet professionnel, le diplôme n'est une condition statutaire systématique.

* le grade détenu : l'agent doit idéalement être titulaire d'un grade du cadre d'emplois visé ou remplir les conditions pour y être nommé (non obligatoire) afin de favoriser les passerelles entre filières et métiers mais aussi encourager le passage de concours.

* le statut de l'agent : il doit être fonctionnaire ou non titulaire en CDI ou en CDD sur un emploi permanent (hors remplacement) présent dans la collectivité depuis au moins 1 an quelque soit la fonction, le niveau hiérarchique, ou la localisation".

Date limite de dépôt : lundi 3 juillet 2017

Date du jury: A déterminer

Poste ouvrant droit à la
Nouvelle Bonification Indiciaire: Non
(NBI)

Merci de joindre à votre candidature :

- lettre de motivation (visé par le responsable hiérarchique) + CV,
- copie de la notification de travailleur handicapé (pour les personnes concernés),

A l'attention de Monsieur le Président du Conseil départemental des Deux-sèvres
Maison du département
Direction des Ressources Humaines
Service Gestion des emplois et des mobilités
Mail Lucie Aubrac - Place denfert Rochereau